

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire - Catherine BARTHELET

Etaient présents		
BARTHELET Catherine	FUMEY Françoise	SUE Hélène
BAULIEU Matthieu	GHARBI Stéphanie	SUE Julien
BELOT François	JEANGUYOT Florence	TERRAZ-LADERRIERE Fanny
BOUCHEY Martine	JEANNOT Laurence	VARCHON Daniel
CLAIRONNE-MOUYOKI Alexandra	MOULIN Cyril	
CUSINATO Françoise	RICLOUX Benoît	
Etaient absents excusés		
BINDA Gilles a donné procuration à BARTHELET Catherine		
MEGUENNI-TANI Hassem a donné procuration à GHARBI Stéphanie		
VUILLEMIN Emmanuel a donné procuration à TERRAZ-LADERRIERE Fanny		

Ouverture de la séance à 20 h 00

01 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent et désignation du secrétaire de séance

Après en avoir pris connaissance, les conseillers municipaux valident le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 Mars dernier, et désignent comme secrétaire pour la séance de ce jour, Madame Françoise CUSINATO.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

02 – Application mobile - IntraMuros

Hélène SUE, Conseillère Municipale, déléguée à la communication, présente au Conseil Municipal le résultat des tractations qu'elle a eu avec l'entreprise INTRAMUROS prestataire d'une application permettant d'informer, d'alerter et de faire participer les administrés à la vie locale.

Les administrés reçoivent les alertes communales directement sur leur smartphone. Ils accèdent au journal de la commune, aux événements locaux et aux points d'intérêt touristiques. La commune pourra mettre à la disposition des Pelousiennes et des Pelouséens, par exemple le signalement d'un problème, des sondages, des informations liées aux écoles, aux associations, à la bibliothèque...

Madame le Maire présente les conditions particulières et l'aspect financier à la charge de la commune pour la mise en place de ce service :

- Date de début d'abonnement 1^{er} Avril 2023
- Durée de la période initiale 12 mois
- Renouvellement : tacitement et automatiquement par périodes successives de 36 mois
- Résiliation 2 mois avant la date d'échéance
- Rétractation : dans un délai de 3 mois à compter de la date de début d'abonnement
- Tarif application mobile IntraMuros 35 € HT / MOIS
- Réduction de 3 mois offerts (soit 105 € HT offerts)

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cet outil et sur sa mise en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce projet et autorise Madame le Maire à signer le devis proposé par l'entreprise IntraMuros, comme décrit ci-dessus.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

03 – Pôle enfance jeunesse – Centre périscolaire et micro-crèche

En date du 05 décembre 2022, le Conseil Municipal avait délibéré sur le projet de création d'un pôle petite enfance jeunesse qui accueillera un centre périscolaire et une micro-crèche.

Dans le cadre de ce projet, le conseil municipal s'engage à porter le projet de pose de panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation des bâtiments et la revente, le cas échéant, de l'énergie supplémentaire produite à Enercoop.

Une modification est apportée à ce projet, en ce qui concerne le financement de la CAF, et une subvention complémentaire provenant de GBM est à prévoir.

A ce jour, l'appel d'offres pour les travaux étant en préparation, le montant prévisionnel des dépenses annoncé dans la délibération du 05 décembre 2022 reste d'actualité.

Cependant, Madame le Maire propose de délibérer à nouveau sur le financement de ce projet, selon les données ci-dessous.

Rappel des données techniques et budgétaires :

PRESTATIONS	HT	TTC
Travaux <i>Travaux de construction, réseaux, imprévus (5%)...</i>	1 590 960 €	1 909 152 €
Prestations intellectuelles <i>MO, CT, SPS, conduite opération...</i>	218 675 €	262 410 €
Etudes préalables <i>AMO, études géotechniques, test étanchéité air, géomètre...</i>	40 490 €	48 588 €
Prestations annexes <i>Publication, assurance (TVA 9%)...</i>	20 498 €	22 695 €
Actualisation (7 %)	152 010 €	182 412 €
TOTAL PROJET	2 022 633 €	2 425 257 €

REPARTITION	Part	HT	TTC
Part périscolaire	67.30%	1 360 831 €	1 631 717 €
Part micro-crèche	32.70%	661 802 €	793 540 €
TOTAL PROJET	100.00%	2 022 633 €	2 425 257 €

Plan de financement :

RECETTES	TAUX	REPARTITION		PROJET GLOBAL POLE ENFANCE
		PERISCOLAIRE	MICRO-CRECHE	
Financements spécifiques amélioration énergétique				
SYDED - Photovoltaïque	25%	3 700 €	1 800 €	5 500 €
GBM - Installations énergies renouvelables	39.6%	5 862 €	2 850 €	8 712 €
Autres financements				
ETAT - DETR (y compris utilisat° bois local + 10%)	40%	544 332 €	264 721 €	809 053 €
DEPARTEMENT - Contrat P@C25	15%	204 125 €	99 270 €	303 395 €
CAF - Périscolaire		300 000 €	106 800 €	406 800 €
TOTAL DES AIDES SOLLICITEES		1 058 019 €	475 441 €	1 533 460 €
PART DE SUBVENTION / MONTANT HT		68.0%	72.9%	69.6%
FONDS PROPRES		- €	- €	- €
EMPRUNT		332 434 €	161 524 €	493 958 €
FCTVA		267 667 €	130 172 €	397 839 €
TOTAL PROJET		1 658 120 €	767 137 €	2 425 257 €

- Sollicite l'aide :
 - du SYDED pour l'installation de panneaux photovoltaïques,
 - de la CAF pour le programme périscolaire et micro-crèche, selon les données modifiées ci-dessous,
 - de GBM dans le cadre des installations d'énergies renouvelables,
 - les demandes d'aides (Etat et Département), présentées dans la délibération du 05 Décembre 2022, restent inchangées.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

04 – Foot – Renouvellement de la convention

Madame le Maire rappelle que la commune avait signé, en Août 2019, avec l'association Football Audeux Pelousey Pouilley-Les-Vignes une convention pour le versement d'une participation financière liée aux frais de fonctionnement des équipements sportifs, et ce proportionnellement au nombre de licenciés de chaque village.

Cette convention étant arrivée à son terme, Madame le Maire propose de revoir les conditions de la participation financière avant de s'engager à nouveau auprès de cette association.

Madame le Maire propose que la commune participe aux frais de fonctionnement des équipements sportifs, et ce toujours proportionnellement au nombre de licenciés de chaque village, mais précise que cette participation ne devra pas dépasser annuellement 3 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition de Madame le Maire et l'autorise à signer la convention intégrant les données ci-dessous.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

05 –Pôle enfance jeunesse – Centre périscolaire et micro-crèche – Emprunt

Pour le financement de la création du pôle petite enfance jeunesse – centre périscolaire et micro-crèche, Madame la Maire propose la réalisation auprès de la Caisse des dépôts et consignations d'un Contrat de Prêt composé de 2 Lignes de Prêt pour un montant total de 600 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

- Ligne de prêt : GPI Ambre
- Montant : **300 000 euros**
- Durée de la phase de préfinancement : 6 mois
- Durée d'amortissement : **25 ans**
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.4 %**
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- Amortissement : déduit
- Absence de mobilisation de la totalité du montant de prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Ligne du Prêt 2

- Ligne de prêt : GPI Ambre
- Montant : **300 000 euros**
- Durée de la phase de préfinancement : 6 mois
- Durée d'amortissement : **20 ans**
- Périodicité des échéances : trimestrielle

- Taux d'intérêt annuel fixe : **3.85 %** (Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt)
- Amortissement : déduit (échéances constantes)
- Absence de mobilisation de la totalité du montant de prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % et d'une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise Madame le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seule le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et les demandes de réalisation de fonds.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

06 – FINANCES – Compte de gestion 2022 - COMMUNE

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Compte de gestion 2022 – COMMUNE - présenté par le Service de Gestion Comptable de Besançon, dont le résultat est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité (2)	Résultat de l'exercice (3)	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (4)	Résultat de clôture (1) - (2) + (3) + (4)
Fonctionn ^t	638 778.83 €	219 661.30 €	132 809.67 €	0.00 €	551 927.20 €
Investiss ^t	-137 214.30 €		-140 299.54 €	0.00 €	-277 513.84 €
TOTAL	501 564.53 €	219 661.30 €	-7 489.87 €	0.00 €	274 413.36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2022 de la commune.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

07 – FINANCES – Compte de gestion 2022 – LOCAUX COMMERCIAUX

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Compte de gestion 2022 – LOCAUX COMMERCIAUX - présenté par le Service de Gestion Comptable de Besançon, dont le résultat est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité (2)	Résultat de l'exercice (3)	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (4)	Résultat de clôture (1) - (2) + (3) + (4)
Fonctionn ^t	785.42 €	0.00 €	-924.38 €	0.00 €	-138.96 €
Investiss ^t	8 724.26 €		6 683.06 €	0.00 €	15 407.32 €
TOTAL	9 509.68 €	0.00 €	5 758.68 €	0.00 €	15 268.36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2022 des locaux commerciaux.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

08 – FINANCES – Compte de gestion 2022 – CAVEAUX

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Compte de gestion 2022 – CAVEAUX – présenté par le Service de Gestion Comptable de Besançon, dont le résultat est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité (2)	Résultat de l'exercice (3)	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (4)	Résultat de clôture (1) - (2) + (3) + (4)
Fonctionn ^t	-1 816.00 €	0.00 €	392.97 €	0.00 €	-1 423.03 €
Investiss ^t	8 466.00 €		-7 958.00 €	0.00 €	508.00 €
TOTAL	6 650.00 €	0.00 €	-7 565.03 €	0.00 €	-915.03 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2022 des caveaux.

Vote	Pour	Contre	Abstention

09 – FINANCES - Compte administratif 2022 – COMMUNE – et affectation des résultats

Madame Le Maire ne prend pas part au vote. Sous la Présidence de Benoit RICLOUX, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2022 – COMMUNE, dont le résultat final est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité (2)	Résultat de l'exercice (3)	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (4)	Résultat de clôture (1) - (2) + (3) + (4)
Fonctionn ^t	638 778.83 €	219 661.30 €	132 809.67 €	0.00 €	551 927.20 €
Investiss ^t	-137 214.30 €		-140 299.54 €	0.00 €	-277 513.84 €
TOTAL	501 564.53 €	219 661.30 €	-7 489.87 €	0.00 €	274 413.36 €

Restes à réaliser :

- Dépenses 104 038 € 00
- Recettes 0 € 00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2022 au budget COMMUNE 2023 comme suit :

- Fonctionnement recettes R 002 170 375 € 36
- Investissement dépenses D 001 277 513 € 84
- Investissement recettes R 1068 381 551 € 84

Vote	Pour	Contre	Abstention
	17	0	0

10 – FINANCES - Compte administratif 2022 – LOCAUX COMMERCIAUX – et affectation des résultats

Madame Le Maire ne prend pas part au vote. Sous la Présidence de Benoit RICLOUX, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2022– LOCAUX COMMERCIAUX, dont le résultat final est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité (2)	Résultat de l'exercice (3)	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (4)	Résultat de clôture (1) - (2) + (3) + (4)
Fonctionn ^t	785.42 €	0.00 €	-924.38 €	0.00 €	-138.96 €
Investiss ^t	8 724.26 €		6 683.06 €	0.00 €	15 407.32 €
TOTAL	9 509.68 €	0.00 €	5 758.68 €	0.00 €	15 268.36 €

Restes à réaliser :

- Dépenses 0 € 00
- Recettes 0 € 00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2022 au budget LOCAUX COMMERCIAUX 2023 comme suit :

- Fonctionnement dépenses D 002 138 € 96
- Investissement recettes R 001 15 407 € 32

Vote	Pour	Contre	Abstention
	17	0	0

11 – Approbation du compte administratif 2022 – CAVEAUX

Madame Le Maire ne prend pas part au vote. Sous la Présidence de Benoit RICLOUX, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2022– CAVEAUX, dont le résultat final est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité (2)	Résultat de l'exercice (3)	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (4)	Résultat de clôture (1) - (2) + (3) + (4)
Fonctionn ^t	-1 816.00 €	0.00 €	392.97 €	0.00 €	-1 423.03 €
Investiss ^t	8 466.00 €		-7 958.00 €	0.00 €	508.00 €
TOTAL	6 650.00 €	0.00 €	-7 565.03 €	0.00 €	-915.03 €

Restes à réaliser :

- Dépenses 0 € 00
- Recettes 0 € 00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2022 au budget CAVEAUX 2023 comme suit :

- Fonctionnement dépenses D 002 1 423 € 03
- Investissement recettes R 001 508 € 00

Vote	Pour	Contre	Abstention
	17	0	0

12 – Vote des taxes locales

Madame le Maire présente aux membres du Conseil l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'impositions des taxes locales pour 2023 proposé par la Direction Départementale des Finances Publiques.

	Base	Taux	Produit de référence
Taxe Foncière Bâti	1 410 000 €	31.51%	444 291 €
Taxe foncière Non Bâti	31 300 €	23.08%	7 224 €
Taxe d'habitation	40 263 €	11.74%	4 727 €
		Total	456 242 €

Après avoir délibéré à propos des taxes communales, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux pour 2023.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

13 – Vote du budget primitif 2023 – COMMUNE

Benoit RICLOUX, adjoint aux finances, a présenté aux membres du conseil, lors de la séance du 7 mars dernier, une première approche du budget communal 2023.

De nouvelles données et devis ont permis d'affiner les chiffres initiaux et une présentation à notre Conseillère aux Décideurs Locaux a permis de valider l'aspect réglementaire du budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce budget communal pour l'année 2023, faisant ressortir les montants suivants :

Budget communal 2023							
Section Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Désignation	Montant	%	Chapitre	Désignation	Montant	%
011	Charges à caractère général	347 130 €	33%	002	Excédent antérieur reporté	170 375 €	16%
012	Charges de personnel	264 633 €	25%	013	Atténuations de charges	10 500 €	1%
014	Atténuations de produits	34 000 €	3%	042	Opération d'ordre entre sect*	52 972 €	5%
023	Virement à la sect* d'invest ^t	211 427 €	20%	070	Prod.services, domaine,ventes	99 621 €	10%
042	Opération d'ordre entre sections	72 637 €	7%	073	Impôts et taxes	80 000 €	8%
65	Autres charges gestion courante	85 628 €	8%	731	Fiscalité locale	437 000 €	42%
66	Charges financières	13 200 €	1%	74	Dotations et participations	174 259 €	17%
67	Charges exceptionnelles	9 200 €	1%	75	Autres produits de gest* courante	12 730 €	0.96%
				77	Produits spécifiques	398 €	0%
		Total	1 037 855 €			Total	1 037 855 €

Section Investissement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Désignation	Montant	%	Chapitre	Désignation	Montant	%
001	Solde exécution reporté	277 514 €	14%	021	Virement de la section de fonct ^t	211 427 €	11%
040	Opération d'ordre entre sections	52 972 €	3%	040	Opération d'ordre entre sections	72 637 €	4%
041	Opérations patrimoniales	36 911 €	2%	041	Opérations patrimoniales	36 911 €	2%
16	Emprunts et dettes assimilées	41 128 €	2%	10	Dotations, fonds divers et réserves	410 222 €	20%
020	Immobilisations incorporelles	148 080 €	7%	13	Subventions d'investissement	360 435 €	18%
204	Subvent* d'équipement versées	84 110 €	4%	16	Emprunts et dettes assimilées	915 670 €	46%
21	Immobilisations corporelles	133 371 €	7%				
23	Immobilisations en cours	1 233 216 €	61%				
		Total	2 007 302 €			Total	2 007 302 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

14 – Vote du budget primitif 2023 – LOCAUX COMMERCIAUX

En suite de la présentation par Benoit RICLOUX, adjoint aux finances, du budget 2023 des locaux commerciaux, validé par notre Conseillère aux Décideurs Locaux,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2023 des locaux commerciaux, faisant ressortir les montants suivants :

Budget locaux commerciaux 2023							
Section Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Désignation	Montant	%	Chapitre	Désignation	Montant	%
002	Déficit antérieur reporté	139 €	1%	042	Opération d'ordre entre sect*	713 €	4%
11	Charges à caractère général	2 020 €	11%	75	Autres produits gestion courante	15 464 €	82%
042	Opération d'ordre entre sect*	16 075 €	85%	77	Produits exceptionnels	2 707 €	14%
66	Charges financières	650 €	3%				
		Total	18 884 €			Total	18 884 €

Section Investissement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Désignation	Montant	%	Chapitre	Désignation	Montant	%
040	Opération d'ordre entre sections	713 €	2%	001	Solde d'exécution reporté	15 407 €	47%
16	Emprunts et dettes assimilées	6 950 €	21%	040	Opération d'ordre entre sections	16 075 €	49%
20	Immobilisations incorporelles	3 000 €	9%	016	Emprunts et dettes assimilées	1 200 €	4%
21	Immobilisations corporelles	22 019 €	67%				
		Total	32 682 €			Total	32 682 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

15 – Vote du budget primitif 2023 - CAVEAUX

En suite de la présentation par Benoit RICLOUX, adjoint aux finances, du budget 2023 des caveaux, validé par notre Conseillère aux Décideurs Locaux,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2023 des caveaux, faisant ressortir les montants suivants :

Budget caveaux 2023							
Section Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Désignation	Montant	%	Chapitre	Désignation	Montant	%
002	Déficit antérieur reporté	1 423.03 €	3%	042	Opération d'ordre entre sect*	41 499.60 €	83%
11	Charges à caractère général	7 462.00 €	15%	70	Vente produits, prestations	8 377.03 €	17%
023	Virement à la sect* d'invest.	6 954.00 €	14%				
042	Opération d'ordre entre sect*	34 037.60 €	68%				
Total		49 876.63 €		Total		49 876.63 €	

Section Investissement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Désignation	Montant	%	Chapitre	Désignation	Montant	%
040	Opération d'ordre entre sections	41 499.60 €	100%	001	Solde d'exécution reporté	508.00 €	1%
				021	Virement de la sect* fonct.	6 954.00 €	17%
				040	Opération d'ordre entre sections	34 037.60 €	82%
Total		41 499.60 €		Total		41 499.60 €	

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

16 – Questions diverses

Le Conseil Municipal a été sollicité par l'Association des Cavaliers du Centre Omnisports Pierre Croppet, afin d'obtenir un soutien financier de la part de la commune, pour une participation au championnat de France de horseball à Lamotte-Beuvron en mai prochain. Le Conseil Municipal reconnaît cette démarche légitime puisqu'une participante à ce projet est domiciliée à Pelousey, mais ne souhaite pas y répondre favorablement, ne pouvant répondre favorablement à toutes les sollicitations de cet ordre.

Informations diverses et dates à retenir

- PREFECTURE
 - Nous sommes informés dans la cadre du plan Orsec départemental du lieu de stockage et de la distribution de comprimés d'iode de potassium en cas du déclenchement du dispositif.
- REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
 - Le Conseil régional, la Préfecture de région et l'agence de la sécurité des systèmes d'informations (ANSSI) ont décidé la création d'un centre Régional de cybersécurité (CSIRT BFC) pour les collectivités, les entreprises et les associations.
- DEPARTEMENT DU DOUBS
 - Salon des recruteurs se tiendra à nouveau mardi 4 avril à Micropolis avec le soutien de GBM.

Actualité des comités consultatifs et pilotage

- Nouveaux projets : une nouvelle réunion relative au pôle petite enfance jeunesse pour la création du périscolaire et de la micro-crèche s'est tenue. Elle a permis de faire le point sur les échanges avec les financeurs possibles pour préparer la nouvelle délibération prise ce jour. Chaque ligne du programme a été réétudiée avec le maître d'œuvre. Une prochaine réunion en interne permettra d'arbitrer les choix concernant l'équipement de la cuisine ainsi que les schémas électriques. La CAF a exprimé son besoin de choisir dans les meilleurs délais le gestionnaire de la micro-crèche. Les élus vont donc programmer des rencontres avec les différents porteurs de projets qui se sont déjà déclarés afin d'effectuer un choix.
- Le Maire a participé à la commission accessibilité qui a émis un avis favorable. Les services de la PMI ont également émis un avis favorable en l'assortissant de quelques recommandations qui seront suivies. La commission du SDIS relative à

la sécurité et incendie ne devrait plus tarder, le permis de construire pourra être délivré ensuite.

○ Environnement

- Une conférence intitulée « Et si l'on pouvait cultiver l'eau ? » s'est tenue samedi matin en relation avec Samuel Bonvoisin et le tiers lieu du 97 de Besançon qui a évoqué l'hydrologie régénérative, l'agroforesterie... Un article dans le prochain Trait d'Union synthétisera le mieux possible ses propos très intéressants.

INFORMATIONS DIVERSES

- Benoit Ricloux et le Maire ont rencontré à plusieurs reprises la Conseillère aux Décideurs Locaux pour préparer le budget et une prospective financière demandée dans le cadre des dossiers de subvention pour le pôle petite enfance. Ils la remercient tous deux pour sa disponibilité et ses conseils, les remerciements concernent également les membres du comité finances ainsi que le personnel de la mairie.

Les élus partagent la nécessaire rigueur que la hausse du coût de l'énergie impose mais aussi l'inflation d'une manière générale qui impacte de nombreux postes ainsi que l'augmentation du point d'indice qui touche la masse salariale. La hausse des matières premières concerne également la restauration scolaire, cette prise en charge sera donc partagée avec les utilisateurs, la grille des tarifs sera revue pour septembre 2023.

Afin d'emprunter la juste somme nécessaire au financement du projet pôle petite enfance, la commune devra contracter un prêt relais pour assumer l'avance du FCTVA qui sera perçu 2 ans après la dépense.

Benoit Ricloux a apporté des précisions en suite de la présentation faite en début de mois et explique que, malgré de nombreuses relances, nous sommes toujours dans l'attente de certains devis, comme ceux qui concernent la réparation de la façade de l'école primaire.

Les investissements du budget communal seront détaillés dans le prochain Trait d'Union. Aucune dépense n'est prévue cette année sur le budget caveaux et seule l'installation d'une VMC renforcée pour le local coiffure est prévue pour le budget locaux commerciaux.

Les différents budgets et la trésorerie seront suivis avec attention pour bien mesurer l'inflation.

Il avait été envisagé cette année d'augmenter le taux des taxes locales (foncier bâti, non bâti) mais la revalorisation des bases a été exceptionnelle, de 7%, il n'apparaît aux élus pas raisonnable d'augmenter à leur tour leurs taux dans ces conditions alors que les foyers doivent eux aussi faire face à de nombreuses augmentations.

- Hélène Sue et Fanny Terraz-Laderrière informent le conseil sur les échanges qui leur ont permis de choisir l'application Intramuros qui a été délibérée ce jour. Elles en présentent les possibilités, avantages et liens avec le site. Toutes deux vont progressivement la mettre en place et opérer la migration du site. Le souhait est de pouvoir informer plus vite les administrés qui le souhaitent sur les thématiques de leur choix.
- Françoise Fumey évoque une réunion du SIEVO au cours de laquelle il a été confirmé que les nappes phréatiques du SIEVO ne sont pas en situation catastrophique mais ce n'est malheureusement pas le cas pour les syndicats qui nous entourent, notamment dans le haut Doubs... La journée de l'eau a connu un franc succès avec une grande publicité pour l'eau potable du robinet.
- Ecole :
- Stéphanie Gharbi et Benoit Ricloux ont participé au conseil d'école du 20 mars : le budget école y a été présenté, notamment l'augmentation de 5€ par enfant de la participation communale pour le fonctionnement, soit 35€. De nombreuses activités et sorties ont été organisées depuis le début d'année : sorties au cinéma, classe neige, piscine, partenariat avec la bibliothèque, partenariat avec profession sport ce qui a permis aux enfants de découvrir de nouvelles activités... L'équipe enseignante a également mis en place le dispositif PHARE pour lutter contre le harcèlement scolaire. L'école est toujours aussi dynamique et prépare l'exposition en lien avec les œuvres de l'ASCAP.
 - Une nouvelle fiche de demande d'inscription scolaire sera proposée aux parents pour une première inscription, dans le respect de la protection des données. Elles commenceront début avril.
 - Le Service Minimum d'accueil a été mis en place le 7 mars.

la sécurité et incendie ne devrait plus tarder, le permis de construire pourra être délivré ensuite.

- Environnement
 - Une conférence intitulée « Et si l'on pouvait cultiver l'eau ? » s'est tenue samedi matin en relation avec Samuel Bonvoisin et le tiers lieu du 97 de Besançon qui a évoqué l'hydrologie régénérative, l'agroforesterie... Un article dans le prochain Trait d'Union synthétisera le mieux possible ses propos très intéressants.

INFORMATIONS DIVERSES

- Benoit Ricloux et le Maire ont rencontré à plusieurs reprises la Conseillère aux Décideurs Locaux pour préparer le budget et une prospective financière demandée dans le cadre des dossiers de subvention pour le pôle petite enfance. Ils la remercient tous deux pour sa disponibilité et ses conseils, les remerciements concernent également les membres du comité finances ainsi que le personnel de la mairie.
Les élus partagent la nécessaire rigueur que la hausse du coût de l'énergie impose mais aussi l'inflation d'une manière générale qui impacte de nombreux postes ainsi que l'augmentation du point d'indice qui touche la masse salariale. La hausse des matières premières concerne également la restauration scolaire, cette prise en charge sera donc partagée avec les utilisateurs, la grille des tarifs sera revue pour septembre 2023.
Afin d'emprunter la juste somme nécessaire au financement du projet pôle petite enfance, la commune devra contracter un prêt relais pour assumer l'avance du FCTVA qui sera perçu 2 ans après la dépense.
Benoit Ricloux a apporté des précisions en suite de la présentation faite en début de mois et explique que, malgré de nombreuses relances, nous sommes toujours dans l'attente de certains devis, comme ceux qui concernent la réparation de la façade de l'école primaire.
Les investissements du budget communal seront détaillés dans le prochain Trait d'Union. Aucune dépense n'est prévue cette année sur le budget caveaux et seule l'installation d'une VMC renforcée pour le local coiffure est prévue pour le budget locaux commerciaux.
Les différents budgets et la trésorerie seront suivis avec attention pour bien mesurer l'inflation.
Il avait été envisagé cette année d'augmenter le taux des taxes locales (foncier bâti, non bâti) mais la revalorisation des bases a été exceptionnelle, de 7%, il n'apparaît aux élus pas raisonnable d'augmenter à leur tour leurs taux dans ces conditions alors que les foyers doivent eux aussi faire face à de nombreuses augmentations.
- Hélène Sue et Fanny Terraz-Laderrière informent le conseil sur les échanges qui leur ont permis de choisir l'application Intramuros qui a été délibérée ce jour. Elles en présentent les possibilités, avantages et liens avec le site. Toutes deux vont progressivement la mettre en place et opérer la migration du site. Le souhait est de pouvoir informer plus vite les administrés qui le souhaitent sur les thématiques de leur choix.
- Françoise Fumey évoque une réunion du SIEVO au cours de laquelle il a été confirmé que les nappes phréatiques du SIEVO ne sont pas en situation catastrophique mais ce n'est malheureusement pas le cas pour les syndicats qui nous entourent, notamment dans le haut Doubs... La journée de l'eau a connu un franc succès avec une grande publicité pour l'eau potable du robinet.
- Ecole :
 - Stéphanie Gharbi et Benoit Ricloux ont participé au conseil d'école du 20 mars : le budget école y a été présenté, notamment l'augmentation de 5€ par enfant de la participation communale pour le fonctionnement, soit 35€. De nombreuses activités et sorties ont été organisées depuis le début d'année : sorties au cinéma, classe neige, piscine, partenariat avec la bibliothèque, partenariat avec profession sport ce qui a permis aux enfants de découvrir de nouvelles activités... L'équipe enseignante a également mis en place le dispositif PHARE pour lutter contre le harcèlement scolaire. L'école est toujours aussi dynamique et prépare l'exposition en lien avec les œuvres de l'ASCAP.
 - Une nouvelle fiche de demande d'inscription scolaire sera proposée aux parents pour une première inscription, dans le respect de la protection des données. Elles commenceront début avril.
 - Le Service Minimum d'accueil a été mis en place le 7 mars.

- Relais Petite Enfance : il est rappelé aux élus les animations régulières à la salle Saint-Martin proposée par le RPE ainsi que le journal du relais qui est diffusé régulièrement aux assistantes maternelles et que l'on peut retrouver sur le site de la commune.

○ **Vie associative**

- Les élus se félicitent du succès de la course cycliste Pelousey Classic du 11 mars. 200 coureurs ont pu y participer.
- L'ALE a fêté ses 30 ans samedi dernier, de nombreux bénévoles ont répondu à cette invitation, réaffirmant leur attachement à cette association et tous ont rendu hommage à Jean-Marie Brocard, président fondateur de l'ALE.
- Le Café de la mairie sera ouvert du dimanche 2 au samedi 8 avril 2023.
- La fête des brasseurs est en préparation par Festi'Pelousey.

AGENDA :

Agenda des élus :

- Tous les lundis – 18 h 00 – Municipalité
- Prochains conseils municipaux
 - Lundi 24 avril
 - Lundi 15 Mai
- Tous les mercredis – 17 h / 19 h – Comité Consultatif Urbanisme

Événements futurs :

- Défilé de carnaval et exposition ASCAP – Vendredi 31 Mars – Organisé par l'école et l'Association des Parents d'Elèves
- Course cycliste Classique Grand Besançon – Doubs – Vendredi 14 Avril
- Les petites géométries – Samedi 22 Avril – 17 h 00 – Maison de la Noue – LE GRAND 8 – Compagnie Juscomamma
- Fête des brasseurs et feu d'artifice – Samedi 29 avril – Maison de la Noue – Organisé par Festi'Pelousey

Fin de la séance à 22 h 20.

Le secrétaire de séance

Françoise CUSINATO



Le Maire

Catherine BARTHELET

